

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

Procès-verbal de la séance spéciale de la Ville de Saint-Honoré, tenue le 1er octobre 2025 à 16h30, à l'endroit habituel des séances du conseil.

Monsieur Bruno Tremblay, maire préside la séance à laquelle participent :

Monsieur Peter Villeneuve  
Monsieur Sylvain Morel  
Madame Élizabeth Boily

Mesdames Valérie Roy et Sara Perreault sont absentes.

Participe également monsieur Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général.

3 contribuables assistent à la séance.

---

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Avis convocation
4. Vente de terrain rue Tremblay
5. Comptes payables
6. Période de question
7. Levée de l'assemblée

#### **1. Ouverture de la séance**

Il est proposé par Peter Villeneuve l'ouverture de la séance.

#### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

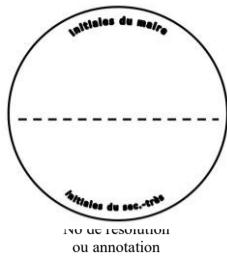
Il est proposé par Peter Villeneuve l'adoption de l'ordre du jour.

#### **3. Avis de convocation**

Il est proposé par Sylvain Morel  
appuyé par Élizabeth Boily  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE tous les membres du conseil présents confirment qu'ils ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits.

290-2025



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

291-2025

**4. Vente de terrain rue Tremblay**

Il est proposé par Élizabeth Boily  
appuyé par Peter Villeneuve  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit autorisé le directeur général Stéphane Leclerc à signer un contrat de vente pour la somme de 25 000\$ pour les lots 6 659 247 et 6 679 533 pour la construction d'un jumelé à 9435-5286 Québec inc. avec les conditions suivantes :

- Le nouvel acquéreur doit avoir procédé à la construction d'un bâtiment dans les 24 mois suivant la signature du contrat devant le notaire ;
- Advenant le non-respect de la condition ci-haut énumérée, la Ville pourra racheter le terrain de l'acquéreur au même prix, le coût du contrat à être passé chez le notaire sera payé par l'acquéreur.

QUE soit abrogée la résolution 138-2025.

292-2025

**5. Comptes payables**

Il est proposé par Élizabeth Boily  
appuyé de Sylvain Morel  
et résolu à l'unanimité des conseillers

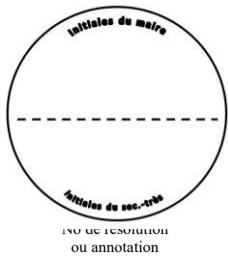
QUE soit approuvée la liste des chèques émis en septembre au montant de 84 671.32\$ suivant le registre des chèques imprimé le 30 septembre 2025 :

BLACKBURN MARC	28.34 \$
NICOLAS DESGAGNES	25.24 \$
RESTAURANT LE RELAIS	102.29 \$
ROMAIN RIVERIN	6 748.25 \$
SYNDICAT DES EMPL. MUN. DE ST-HONORÉ	3 136.70 \$
KEVEN BOULAY	300.00 \$
DUFOUR STEEVE	10 000.00 \$
PRUD'HOMME JOSEE	583.64 \$
SOLUTIA TELECOM	232.22 \$
CONSTRUCTION J. & R. SAVARD	59 658.18 \$
FESTICAM	86.23 \$
HYDRO-QUEBEC	3 541.23 \$
SANDRA ROUSSON	100.00 \$
VILLE ST-HONORÉ (LA CAISSE)	129.00 \$

**TOTAL : 84 671.32 \$**

QUE soit approuvée la liste des prélèvements émis en septembre au montant de 95 742.10\$ suivant le registre des prélèvements imprimé le 30 septembre 2025 :

BELL CANADA	137.78 \$
BELL MOBILITE	253.98 \$
BENEVA INC.	49 544.95 \$
VIDEOTRON LTÉE	66.66 \$
MINISTRE DU REVENU	28 771.75 \$

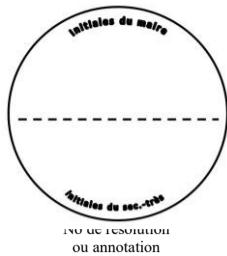


PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

HYDRO-QUEBEC 16 966.98 \$  
**TOTAL : 95 742.10 \$**

QUE soit autorisé le paiement des comptes au montant de 998 602.13\$ suivant la liste des comptes à payer imprimée le 30 septembre 2025 :

ATKINSRÉALIS CANADA INC.	18 646.65 \$
BEN GIRARD & FILS LTEE	86.23 \$
BÉTON PRÉFABRIQUÉ FORTIER (TUVICO)	14 760.46 \$
BETON REGIONAL INC. - SAGUENAY	2 529.45 \$
BLACKBURN & BLACKBURN INC.	1 068.71 \$
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTÉE	319.06 \$
BRIDECO LTEE	20 434.88 \$
CAMIENS AVANTAGE INC.	336.02 \$
CENTRE ALTERNATEUR DEMARREUR LT INC	396.61 \$
CHG GROUPE CONSEIL	48 729.28 \$
CHIASSON & THOMAS, ARPENTEURS - GÉOMÈTRE	25 835.46 \$
CHUBB EDWARDS-UTC FIRE & SECURITY CANADA	2 256.18 \$
CMP MAYER INC.	17 250.35 \$
CONSTRUCTION J.& R. SAVARD	393 319.64 \$
CONSTRUCTION S.R.B.	948.54 \$
LE CYBERNAUTE ENVIROVISION 2010 INC.	45.76 \$
DEVICOM	5 061.41 \$
DHC AVOCATS INC.	1 350.39 \$
DISTRIBUTIONS CUISI-LAM INC.	734.69 \$
DISTRIBUTION DDM INC.	57.49 \$
DISTRIBUTION MOBUS INC	76.00 \$
ED PRO EXCAVATION	20 959.65 \$
LES ELECTRICIENS DU NORD INC.	2 931.86 \$
EUROFINS ENVIRONEX	6 810.29 \$
EQUIPEMENTS CLAUDE PEDNEAULT INC.	2.85 \$
EQUIPEMENTS RECREATIFS JAMBETTE INC.	786.82 \$
EXCAVATION R.ET.R. INC.	4 391.89 \$
EXTINCTEURS SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	395.28 \$
FILTRE SAGLAC INC.	729.34 \$
FQM ASSURANCES INC.	2 180.00 \$
FRANKLIN EMPIRE INC.	577.93 \$
GAZONNIERE SAGUENAY ENR.	1 280.04 \$
GLS LOGISTICS SYSTEMS CANADA LTD	9.85 \$
HYUNDAI DU ROYAUME	29.74 \$
ICO TECHNOLOGIES INC.	206.05 \$
IDENTIFICATION SPORTS INC.	1 099.16 \$
LES IMPRIMEURS ASSOCIÉS INC.	627.76 \$
INTER CITE USINAGE	7 648.60 \$
JAVEL BOIS-FRANCS INC.	964.46 \$
LABERGE, GUERIN ET ASSOCIES ARP.GEO.	172.46 \$
LCR VETEMENTS ET CHAUSSURES INC	418.43 \$
LETTAGE EXPRESS	143.72 \$
LINDE CANADA INC.	168.09 \$
SIMPLEX LOCATION D'OUTILS INC.	474.29 \$
MACPEK INC.	3 425.69 \$
LES MARCHES TRADITION	12.98 \$
MRC DU FJORD DU SAGUENAY	93 589.48 \$
NORD-FLO	7 427.52 \$
PIC CONSTRUCTION CO. LTEE	13 953.86 \$
PNEUMATIQUE R.G. & FILS	634.20 \$



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

LES PRODUITS SANITAIRES LEPINE INC.	268.55 \$
PRODUITS BCM LTEE	173 752.62 \$
QUALINET - SAGUENAY	1 552.16 \$
LA SABLIERE DU CLAN ROCHEFORT	44 358.02 \$
SERRURIER Y.C. FILLION INC.	502.51 \$
SERVITECH	482.90 \$
SOUDURE MARTIN TREMBLAY INC.	8 705.56 \$
SPECIALITES YG LTEE	1 402.53 \$
SPI SANTE SECURITE INC.	1 095.34 \$
STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE	28 619.55 \$
THOMSON REUTERS CANADA	557.55 \$
TOITURE FG 9192-7921 QC INC.	5 720.01 \$
TRANSPORT REMORQUAGE ES 9439-4806 QC INC	172.46 \$
TRANSPORTEURS EN VRAC DE CHICOUTIMI INC.	4 751.62 \$
TRIUM MEDIAS INC.	365.20 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>998 602.13 \$</b>

#### **6. Période de questions des contribuables**

- Vente de terrain rue Tremblay

Je soussigné, Stéphane Leclerc, greffier-trésorier et directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement des dépenses autorisées par les résolutions adoptées à la présente séance.

---

Stéphane Leclerc, CPA  
Greffier-trésorier et directeur général

La levée de la séance est proposée à 16h34 par Peter Villeneuve.

Je, Bruno Tremblay, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

---

Bruno Tremblay  
Maire

---

Stéphane Leclerc, CPA  
Greffier-trésorier et  
Directeur général